



Réforme des secours sanitaires d'urgence, un plus pour Val-de-Ruz



Depuis le 18 janvier 2015, un seul dispositif de secours sanitaires d'urgence, relayé par le 144 et la Fondation d'Urgences Sanitaires Vaud (FUS Vaud), a été mis en place dans le canton de Neuchâtel.

La transition vers cette nouvelle centrale d'alarme et d'engagement des secours sanitaires d'urgence s'est bien déroulée et un premier bilan positif a pu être réalisé début mars 2015. Le passage à la nouvelle centrale s'est accompagné de l'intégration d'une quatrième compagnie d'ambulance au dispositif cantonal (Ambulances Roland à Malvilliers) et d'une quatrième Commune au niveau décisionnel: Val-de-Ruz.

C'est grâce à une forte volonté politique, exprimée tant par l'Etat que par la Commune de Val-de-Ruz, que nous faisons partie maintenant de l'organisation des secours sanitaires d'urgence cantonale.

Cette réforme importante s'accompagne aussi de nouvelles règles. En effet, la FUS Vaud engage maintenant l'ambulance libre qui se trouve géographiquement le plus près de la personne à secourir.

Pour Val-de-Ruz, cela signifie que nous disposerons d'un accès plus rapide aux soins médicaux d'urgence. En effet, par le passé, les appels du 144 transitaient par une centrale cantonale, puis ils étaient redirigés et, régulièrement, les ambulances du SIS Neuchâtel étaient mobilisées pour des transports sanitaires d'urgence au Val-de-Ruz, ce qui générait un temps de déplacement supplémentaire trop important. Bien souvent dans les circonstances d'urgence, lorsque le diagnostic vital est engagé, ce sont ces quelques minutes qui font la différence!

Le Conseil communal est donc satisfait de la mise en place de ce nouveau dispositif de secours sanitaire d'urgence. Il s'agit d'une opportunité pour tous les habitants de Val-de-Ruz. Dans le prolongement de cette réforme, l'Exécutif se réjouit du rapprochement qui s'instaure avec Ambulances Roland, qui devient un partenaire important de la Commune pour ce type de transports.

François Cuhe, conseiller communal

Actualités

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué le lundi 27 avril 2015 à 19h30 à la salle de la Rebatte à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30.03.2015
3. Communications de la présidente
4. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Raphaël Guisan, démissionnaire
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 700'000 pour la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP
6. Demande de deux crédits d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de CHF 43'000 à La Joux-du-Plâne et de CHF 67'000 pour le chauffage à distance (CAD) à Cernier
7. Demande d'un crédit d'engagement CHF 655'000 pour la réfection de l'enveloppe thermique extérieure de la Ferme Matile à Fontainemelon
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000 pour la rénovation du plafond et des alentours du préau extérieur du collège de la Fontenelle
9. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 149'000 pour la viabilisation du secteur «Le Calendrier» aux Hauts-Geneveys
10. Demande d'un crédit de CHF 100'000 pour la rénovation de la salle d'économie familiale (C12) du collège de la Fontenelle
11. Rapport d'information concernant l'organisation de l'école,

- du CSVR et projets en cours
12. Motions et propositions
13. Interpellations et questions
14. Communications du Conseil communal

Centre d'accueil des Gollières

Le groupe de contact du centre d'accueil des Gollières réunit les divers intervenants du centre, les représentants de la population des Hauts-Geneveys ainsi que des Autorités cantonales et communales.

La prochaine séance aura lieu le mardi 28 avril 2015 à 17h00 aux Hauts-Geneveys, rue du Collège 1 (salle des samaritains).

Les habitants des Hauts-Geneveys souhaitant rejoindre le groupe sont invités à s'annoncer auprès de l'administration de la sécurité au 032 886 56 32 ou à securite.val-de-ruz@ne.ch.

Café vaudruzien: le Conseil communal à la rencontre de la population

A vos agendas! La date du prochain café vaudruzien est fixée. L'Exécutif communal se réjouit d'ores et déjà de vous retrouver le 8 juin prochain à 19h00. Plus d'informations dans la prochaine édition de Val-de-Ruz info.

Des produits, des talents et des compétences à faire valoir!

Notre Commune a la grande chance de disposer d'un tissu économique riche et diversifié qui lui permet non seulement de rayonner au-delà de ses frontières, grâce à ses produits de haute technologie, mais qui offre encore à sa population des services de proximité de qualité.

En effet, selon la statistique des entreprises 2012, la Commune de Val-de-Ruz héberge 1'045 établissements, dont 974 avec un statut privé, ce qui représente 6'540 emplois, dont 5'850 pour le secteur privé. Le secteur primaire (agriculture et sylviculture) occupe 357 personnes. On recense 2'145 emplois dans l'industrie manufacturière et 785 dans la construction. Le secteur tertiaire, de statut privé, emploie 2'597 personnes. Il inclut de nombreux services de proximité, comme le commerce de détail (283 emplois), la restauration (105 emplois), l'hébergement (73 emplois), la santé (médecine, pharmacie, 161 emplois), des services financiers et juridiques (100 emplois) ou d'autres services personnels – salons de coiffure, etc. – (72 emplois), pour citer quelques exemples.

Mettre en valeur les produits de nos agriculteurs et de nos artisans, assurer les services de proximité dans nos villages, permettre à nos entreprises de se développer et en accueillir de nouvelles figurent parmi les priorités de la révision de notre plan directeur régional et de notre plan d'aménagement local. Or, il s'agit là de perspectives à long terme, à l'horizon 2030-2040, dans une réflexion que le Conseil communal mène dans le cadre des réseaux «entreprendre» et «découvrir».

Mais il importe aussi de travailler dans un horizon plus immédiat. Un répertoire des entreprises et des prestataires de services vient ainsi d'être mis en ligne sur www.val-de-ruz.ch. Le dicastère du développement économique a en outre lancé une réflexion avec l'Office cantonal des vins et des produits du terroir (OVPT) pour mieux mettre en valeur nos talents et nos savoir-faire, ceux de nos producteurs et de nos artisans, notamment à l'aide d'Internet. La Commune soutient également les efforts pour faire reconnaître certains produits avec le label du Parc régional Chasseral. Enfin, elle est à disposition de tous les acteurs économiques pour appuyer leurs démarches administratives, recueillir leurs idées et soutenir leur mise en œuvre, y compris en les mettant en relation avec ses partenaires cantonaux ou privés.

Pour contact: administration du développement économique, au 032 886 56 53 ou à developpement.val-de-ruz@ne.ch.

Circulation routière

Pour rappel, le Conseil communal a pris cette année les dispositions suivantes concernant le village du Pâquier:

- La vitesse maximale est limitée à 40km/h en traversée de village.

Etant donné que la signalisation est en place, l'arrêt s'applique désormais. Par conséquent, les contrevenants à cette mesure seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Vie pratique

Action « Bike to work »

«Bike to work» est la plus grande action nationale de promotion de la santé et du vélo dans l'entreprise. Chaque année, elle met en selle plus de 50'000 pendulaires. En mai et/ou en juin, les personnes qui se rendent au moins un jour sur deux au travail à vélo prennent part à ce concours.

La Commune de Val-de-Ruz participera à cette action en inscrivant plusieurs équipes. L'administration de l'énergie encourage également les entreprises de la Commune à faire de même. En effet, un grand nombre de personnes exerçant une activité professionnelle parcourent moins de cinq kilomètres par jour. Le fait que davantage de personnes se déplacent à vélo ou à pied présente un intérêt public indéniable. Un changement dans ce sens favorise la santé et diminue les coûts, réduit les rejets de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre et contribue ainsi à la qualité de l'air.

Le délai d'inscription court jusqu'au 17 avril pour le mois de mai et jusqu'au 15 mai pour le mois de juin. Inscriptions en ligne sous www.biketowork.ch.

Chiens, bons comportements

L'arrivée du printemps signifie également la saison des naissances dans la nature.

La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages.

La cohabitation dans les zones rurales implique également d'avoir des égards. Voici quelques règles à respecter pour éviter les problèmes:

- il est interdit de pénétrer sur les champs et prés durant la période de culture, soit généralement du 15 avril au 15 octobre;
- ramasser les crottes systématiquement, car l'herbe et le foin souillés par les déjections canines provoquent des maladies chez les animaux;
- respecter les vaches allaitantes et leurs veaux qui paissent. Il faut tenir son chien et ne s'approcher en aucun cas des animaux et encore moins des veaux.

Les agriculteurs vous en remercieront!

Activités bruyantes

Le printemps est de retour, le moment est venu de s'occuper des jardins et des alentours d'immeubles ou de maisons. Afin que cela se fasse dans le respect du voisinage, nous vous rappelons que, conformément à notre règlement de police, les travaux bruyants sont interdits de 20h00 à 07h00 du lundi au samedi, ainsi que les dimanches et jours fériés.

N'oubliez pas non plus d'utiliser les protections adéquates lors de l'utilisation de vos outils de jardinage, afin de prévenir tout accident. Pour tout renseignement à ce sujet: www.bpa.ch.

L'administration de la sécurité vous renseigne au 032 886 56 32 ou à securite.val-de-ruz@ne.ch.



Sentier forestier au Bois d'Yé à Engollon

Le retour des beaux jours nous permet de vous rappeler l'existence de ce sentier didactique, inauguré le 13 septembre 2014 dans le cadre des festivités du Bicentenaire.

Trois places de pique-nique et deux places de jeux vous permettront de donner un caractère ludique et reposant à votre visite. Les personnes à mobilité réduite sont également les bienvenues, l'accès et les infrastructures d'accueil ayant été en partie aménagés spécifiquement à leur intention. Afin de préserver cet endroit, nous vous remercions de bien vouloir respecter les travaux réalisés.

Profitez de privilégier la mobilité douce et de rejoindre le départ à pied ou à vélo, car il n'y a pas de places de parc à proximité. Ce sentier n'est pas fait pour les promenades équestres. En effet, les sabots de chevaux dégradent sensiblement le chemin, surtout lorsque le terrain est humide.

Vous trouverez plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.

Manifestations



Soirée cinéma à la salle de spectacles de Fontainemelon le mercredi 22 avril 2015 à 20h00

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film de Hervé Haon «Pérou-Chili – du désert d'Atacama à l'Île de Pâques» le mercredi 22 avril 2015 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.

Foire de Coffrane le 27 avril

La traditionnelle foire de Coffrane se déroulera le lundi 27 avril 2015. A cette occasion, des stands proposant des spécialités variées s'installeront au centre du village. Les sociétés locales organiseront diverses festivités durant le week-end précédant la foire.

La route cantonale sera fermée à la circulation routière, du restaurant de la Couronne jusqu'au temple, et du temple au collège, du samedi 25 avril à 12h00 au mardi 28 avril à 12h00.

Durant cette période, le trafic routier sera dévié:

- dans le sens Boudevilliers – Montmollin par la rue de Dessous;
- dans le sens Coffrane – Les Geneveys-sur-Coffrane, par la route des Sottards.

Les accès aux immeubles devront demeurer libres afin de permettre l'intervention des services publics.

Les élèves de Val-de-Ruz se mesurent à la population

La Commune de Val-de-Ruz participera pour la première fois au «Duel intercommunal Coop de la Suisse bouge» qui est le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique et une alimentation saine au sein de la population. A Val-de-Ruz, la manifestation opposera la population aux plus de 2'000 élèves du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) et de Montmollin qui tenteront chacun d'accumuler le plus grand

nombre d'heures d'activité physique.

La population est invitée à prendre part, le 2 mai, à une activité en VTT en lisière de forêt entre Dombresson et Fenin et, le 9 mai, à un parcours à pied autour du bois d'Yé à Engollon. Durant la semaine du 4 au 8 mai, les élèves du CSV relèveront le défi au travers d'activités quotidiennes, de petits-déjeuners sains en classe et d'un relais inter-collèges à pied.

Numéros d'urgences

Depuis le 19 janvier 2015, la majorité des appels sanitaires effectués depuis le canton de Neuchâtel est régulée par la centrale de la Fondation Urgences Santé à Lausanne. En cas de problème de santé, les numéros à composer sont les suivants:

Urgences sanitaires: numéro 144
Le numéro 144 est à composer pour les urgences vitales ou quand une ambulance semble nécessaire.

Services de garde: numéro 0848 134 134
Ce numéro est la porte d'entrée pour les services de garde (médecin, dentiste, pharmacie, etc.):

- pour la garde médicale, les journées de semaine, les consultations s'effectuent au cabinet du médecin de garde de premier recours;
- les soirs de semaine, les médecins de premier recours consultent dans les «maisons de garde» des sites d'Hôpital neuchâtelois (HNE) de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds;
- les nuits de semaine, les consultations et visites sont effectuées par les médecins urgentistes d'HNE;
- les week-ends et les jours fériés, les médecins de premier recours consultent la journée dans les «maisons de garde» des sites d'HNE de Pourtalès, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers;
- les week-ends et les jours fériés, les visites à domicile sont réalisées 24h/24h par un pool de médecins mandatés par la Société neuchâteloise de médecine.

Un effet concret de la nouvelle régulation est la réorganisation du service de garde de la médecine de premier recours adulte,

Destinée à inciter la population à bouger, cette manifestation sera aussi l'occasion d'une rencontre populaire à l'instar de «V2R bouge» qui se tiendra au mois de septembre.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale renseigne au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

qui offre à la population plusieurs voies d'accès aux soins de premier recours, dont les «maisons de garde» sur trois sites d'HNE et optimise la prise en charge des patients.

L'objectif est de réduire la charge sur les services d'urgence de l'hôpital pour lui permettre de se concentrer sur la prise en charge hospitalière. A terme, ces changements visent aussi à améliorer l'attractivité du canton pour les médecins de premier recours par une réduction des charges liées aux gardes, notamment en périphérie.

Hotline pédiatrique: numéro 032 713 38 48
La hotline pédiatrique est assurée par la Fondation Urgences Santé.

urgences: **144**

services de garde:
médecin
pharmacien
dentiste
0848 134 134

hotline pédiatrique:
032 713 38 48

PISCINE D'ENGOLLON

Pensez à commander votre abonnement 2015 à prix réduit

Ces abonnements permettront aux titulaires de se rendre gratuitement dans les autres piscines communales situées à Cernier (la Fontenelle) et aux Geneveys-sur-Coffrane (centre sportif).

BULLETIN DE COMMANDE & TARIFS				
Abonnements avec photo	Tarifs Val-de-Ruz	Nombre Val-de-Ruz	Tarifs hors Val-de-Ruz	Nombre hors Val-de-Ruz
Abonnement de saison adulte	CHF 95.00		CHF 115.00	
Abonnement de saison AVS	CHF 80.00		CHF 90.00	
Abonnement de saison enfant	CHF 50.00		CHF 55.00	
Abonnement de saison étudiant / apprenti	CHF 75.00		CHF 85.00	
Abonnement familial de saison :				
• 1 adulte – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 115.00		CHF 140.00	
• 1 adulte – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 140.00		CHF 170.00	
• 2 adultes – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 190.00		CHF 210.00	
• 2 adultes – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 200.00		CHF 230.00	
• 3 ^e enfant et suivants, par enfant	CHF 20.00		CHF 20.00	

Délai de commande et validité de l'offre: 30 avril 2015

COORDONNEES POUR FACTURATION	
Nom :	Prénom :
Adresse :	Localité :
No de tél. :	E-mail :

Commandes à loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou par courrier à Commune de Val-de-Ruz, administration sports-loisirs-culture-promotion régionale, Epervier 6, 2053 Cernier.

Les abonnements seront établis par l'administration communale et seront envoyés par courrier postal. Une photo au format carte d'identité doit impérativement être jointe au bulletin de commande.